

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

RAPPEL DES CONSIGNES CONCERNANT LE MATÉRIEL SANITAIRE SOUILLÉ

Granby, 7 avril 2020 – La MRC de La Haute-Yamaska tient à rappeler quelques consignes pour que les citoyens se départissent adéquatement de certaines matières résiduelles qui sont générées en plus grande quantité due à la pandémie de COVID-19.

- **Les lingettes désinfectantes vont aux ordures, pas dans la cuvette.** Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans les toilettes puisqu'elles peuvent occasionner des bouchons ou des bris aux équipements du réseau d'égouts ou des fosses septiques. Même les lingettes où il est spécifié sur l'emballage que celles-ci peuvent être jetées aux toilettes ne doivent pas être mises dans la cuvette. Elles doivent être mises à la poubelle dans un sac scellé.
- **Les gants en plastique, les masques et les survêtements vont aux ordures, pas au recyclage.** Ces matières ne vont pas dans la collecte des matières recyclables. Elles doivent être mises à la poubelle dans un sac scellé. La même consigne s'applique pour les produits de protection ou nettoyants potentiellement contaminés. Il est à noter que la MRC demande de se référer aux directives des autorités de la Santé publique pour l'usage des gants, des masques et des survêtements.
- **Les matières déposées dans le bac de matières recyclables doivent être séparées afin d'éviter la contamination des ballots au centre de tri.** Défaire ou aplatir les boîtes en carton, mettre les sacs en plastique dans un sac transparent noué, retirer le plastique de l'emballage des boîtes de biscuits ou de céréales et enlever les circulaires de leur sac en plastique sont quelques exemples de bonnes pratiques à adopter. Ainsi, on évite que certaines matières ne viennent se glisser parmi d'autres et échappent aux trieurs.
- **Les mouchoirs doivent être placés dans un sac ou un contenant fermé à la maison, puis aux ordures dans un sac scellé.** En temps normal, les mouchoirs sont acceptés dans la collecte des matières organiques. Cette mesure est spécifique à la pandémie.

« La MRC désire rappeler les bonnes consignes afin que les citoyens de la Haute-Yamaska continuent à poser les bons gestes pour trier leurs matières résiduelles. Celles-ci sont d'autant plus importantes aujourd'hui comme elles peuvent impacter la transmission et la progression de la maladie sur notre territoire, puisque les matières sont triées à la main au centre de tri. Disposer adéquatement de ses matières résiduelles peut donc aussi vouloir dire sauver des vies. Pour cela, je remercie à l'avance les citoyens pour leur habituelle collaboration », précise M. Paul Sarrazin, préfet de la MRC.

Pour obtenir de l'information sur le tri des matières résiduelles, visitez le site Web **GENEJETER.COM**.

Source : Marlène Pawliw
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
mpawliw@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2239

